



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ  
COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

10 octobre 2007

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée limitée conformément au décret du 27 octobre 1999 (JO du 30 octobre 1999) et à l'arrêté du 1er décembre 2006 (JO du 21 décembre 2006)

**ASCOFER 33 mg, gélules**  
**Boîte de 30 (CIP : 300 696 0)**

**Laboratoires GERDA**

Ascorbate ferreux  
Code ATC : B03AA10

AMM initiale du 12 juin 1973, validation le 7 janvier 1997

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications Thérapeutiques :

- Anémie par carence martiale,
- Traitement préventif de la carence martiale de la femme enceinte

Posologie : cf. R.C.P.

Données de prescriptions :

Selon les données IMS (CMA mai 2007), il a été observé 19 000 prescriptions. Le faible nombre de prescriptions ne permet pas l'analyse qualitative des données.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.

Les données acquises de la science<sup>1,2</sup> sur les pathologies concernées et leurs modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par cette spécialité reste important dans les indications de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et aux posologies de l'A.M.M.

Conditionnement : il est adapté aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65%

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé

---

<sup>1</sup> Pena Rosas JP, Viteri FE - Effects of routine oral iron supplementation with or without folic acid for women during pregnancy - [Cochrane Database Syst Rev](#). 2006 Jul 19;3:

<sup>2</sup> HAS - Recommandation pour la pratique clinique - Comment mieux informer les femmes enceintes ?